

Fionn, ce souffle historique qui a balayé la Corse

Les services de Météo France affinent encore les statistiques, mais la tempête qui vient de sévir sur l'île est d'ores et déjà classée "exceptionnelle". Juste derrière Martin qui frappa l'ensemble du territoire national au mois de décembre 1999

Du jamais vu ? La question jaillit toujours très spontanément tant la force de ce vent qui paraît armé pour tout emporter impressionne au plus haut point. Et au-delà de l'épisode extrême, un chiffre interpellant : cette vitesse vertigineuse enregistrée à plus de 220 km/h à la pointe du Cap Corse.

Dès lors, le caractère historique de cette tempête Fionn semble s'imposer, mais qu'est-ce qu'une tempête selon les critères qui font autorité à Météo France ? Un coup de vent est défini comme tel dès l'instant où ses rafales atteignent au moins 100 km/h, mais le phénomène est également considéré dans sa durée et sur l'étendue du territoire balayé. Encore faut-il que ce territoire soit équipé pour prendre véritablement la situation météorologique.

Depuis 1980, 53 tempêtes au-delà des 160 Km/h

"Notre réseau d'anémomètres et de stations climatiques s'est étoffé avec le temps, explique Patrick Rebillout, directeur du centre météorologique d'Ajaccio. Nous disposons même, aujourd'hui, des outils numériques qui nous permettent d'estimer et d'analyser les rafales en dehors des enregistrements". Le constat conduit Météo France à situer une période durant laquelle les données de vent ont pu être sé-



/ ARCHIVES CHRISTIAN BUFFA

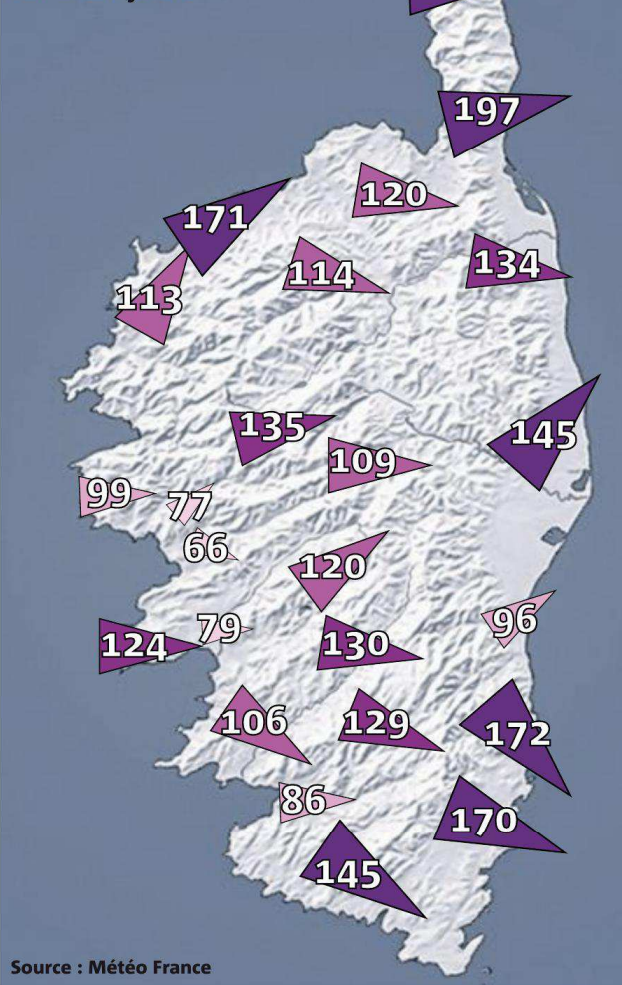
rieusement et chronologiquement analysées.

"L'année 1980 est un point de repère fiable, précise Patrick Rebillout. 53 tempêtes dont les rafales ont atteint au moins les 160 km/h ont été enregistrées depuis cette date." Mais pour le météorologue, bien des éléments ont pu échapper à la veille depuis lors. "Le record précédent datait du 9 décembre 1993 avec une rafale enregistrée à 216 km/h. Une force également captée sur Capu Sagru en octobre 1986. Mais il faut savoir qu'à cette époque, c'était le maximum que les anémomètres pouvaient enregistrer. Si ça se trouve, le vent a soufflé beaucoup plus fort". La remarque relativise les statistiques, mais bien qu'un classement précis de toutes les tempêtes soit trop complexe pour être réalisé, Fionn n'en reste pas moins en haut du palmarès. Car il convient de prendre en compte l'épisode météo dans tous les critères qui le définissent, au-de-

là du record atteint par une rafale très localisée, de surcroît sur un site particulièrement exposé. Bien que cette tempête ait relativement épargné le versant occidental de l'île, elle a sévi au-delà du Cap Corse. Sa durée et la superficie impactée sont considérables au-delà de la force du vent, ce qui classe Fionn parmi les phénomènes exceptionnels. "En deçà de la tempête Martin de 1999, estime Patrick Rebillout. Elle n'avait pas atteint le pic de Fionn, mais on avait eu, sur toute la Corse, de très fortes rafales et un vent moyen très important". Reste à considérer cet hiver 2017-2018 dans sa globalité, lequel se caractérise, pour l'heure, par une succession de phénomènes venteux extrêmes (lire par ailleurs). Trois tempêtes dignes de cette appellation, avec seulement quelques jours de répit les deux dernières. Et le vent de l'hiver n'a peut-être pas dit son dernier mot.

NOËL KRUSLIN

Vent instantané maximal sur deux jours



Source : Météo France

À dissocier du changement climatique

Trois tempêtes depuis le début de l'hiver, trois phénomènes extrêmes auxquels la Corse n'est pas encore habituée, lesquels font inévitablement penser à l'hiver 2016-2017 durant lequel la météo avait été aussi furive que brutale sur les fronts pluvieux et neigeux. À classer dans la grande tendance météorologique du changement climatique ? "Non, on ne peut pas raisonner de cette façon, tempère Patrick

Rebillout. Parce qu'il y a eu de très fortes tempêtes par le passé, et que nous n'avons pas, pour le vent, les signaux que nous donnent les sécheresses et les pluies intenses. La succession de tempêtes correspond à l'atmosphère de l'hiver, mais ce chapelet d'épisodes venteux que nous venons de vivre interpelle malgré tout, surtout les creusements importants qui se sont succédés".

N.K.

Plaidoyer pour l'aménagement et la gestion des espaces forestiers

Confronté aux conséquences du changement climatique (sécheresse, inondations, incendies) et au désordre foncier, le monde agricole réclame à cor et à cri un véritable aménagement des espaces ruraux.

Après les derniers incendies qui ont ravagé la région du Cervione, le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de Corse appelle à son tour de ses vœux une réflexion d'ensemble pour "déboucher sur des mesures adaptées à l'urgence de ces situations".

"Les personnes blessées, les maisons détruites par l'incendie, les femmes et les hommes démunis de leurs outils de travail, leurs troupeaux décimés, les milliers d'hectares de végétation ravagés par les flammes, les communes désorientées par cette catastrophe sont les conséquences insupportables d'une fatalité que nous ne devons plus ac-

cepter", écrit dans un communiqué le centre qui rappelle au passage sa mission.

L'établissement public, sous tutelle du ministère chargé des forêts, (géré par un conseil d'administration composé de cinq membres et du président de la chambre régionale d'agriculture) oriente et développe la gestion des bois, des forêts et des terrains à boisier des particuliers.

Il intervient gratuitement dans toute la Corse auprès des propriétaires forestiers privés mais aussi des élus dans le cadre de l'aménagement du territoire.

La forêt corse est dévastée, se désolent le Centre, qui fait également part de sa solidarité envers les victimes, "les hommes et les femmes qui sont en première ligne, qu'il s'agisse des victimes civiles comme des combattants du feu". Et le CRPF



/ ARCHIVES CHRISTIAN BUFFA

d'égrener la richesse de cette forêt en danger : "Ses milliers d'hectares, de pins laricio, de hêtres, de maquis d'arbousiers, de chênes-lièges, de pins maritimes, de chênes verts, de châtaigniers, de frênes, de corniers, de sorbiers, de peupliers, d'aulnes, restent la victime du feu et donc de l'incivilité, de l'imprévoyance, de l'irresponsabilité de quelques-uns".

Devant les conséquences combinées du changement climatique, du désordre foncier et de la déprise du monde rural, le Centre rappelle les bénéfices écosystémiques produits par les formations végétales "et notamment de la forêt dans la préservation de la quantité et de la qualité de l'eau, la protection des sols, la séquestration du gaz à effet de serre, la préservation de la biodiversité animale et végétale. Il y a donc nécessité à les évaluer et à les promouvoir".

C.M.